

ARRÊTÉ n° 2023-152

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 9 MAI 2023

Le Directeur de l'IUT Lumière

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-77 relatif à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-80 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-81 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein du Conseil des Sports (SUAPS) ;
Vu l'arrêté 2023-84 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre des opérations électorales organisées le 27 avril 2023,
Vu l'arrêté 2023-146 portant report de la date du scrutin relatif au renouvellement partiel des représentants des usagers et des personnels au sein des conseils de composantes (initialement prévu le 27 avril 2023) Modifiant les arrêtés électoraux 2023-77, 2023-80 et 2023-81

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et/ou des usagers au sein des conseils de composantes du 9 mai 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : Salle 1.018 (RDC bâtiment 1)

Présidente du bureau de vote : Nathalie AUVERGNON

Assesseure 1 : Anthony DELME

Assesseur 2 : Cyrille DOLCE

Assesseure 3 : Florentine DE CIA

Assesseure 4 : Olha OLIUS

Assesseur 5 : Patricia BONNET

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 02 mai 2023

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'IUT Lumière
Yacine OUZROUT

Annexe K